

Informations détaillées sur la procédure d'audition

La lettre adressée aux milieux intéressés, les projets d'ordonnance et les explications y afférentes peuvent être consultés ou téléchargés à l'adresse Internet suivante :
<http://www.bag.admin.ch/aktuell/vernehmlassungen/02127/02726/index.html?lang=fr>.
Par ailleurs, ces documents seront envoyés aux destinataires mentionnés sur la liste annexée.

Si vous avez d'autres questions, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la santé publique, secrétariat de la division Biomédecine (tél. 031 324 78 90 ; biomedizin@bag.admin.ch). Vous pouvez également commander à cette adresse des exemplaires supplémentaires des documents relatifs à la consultation.

L'évaluation de vos réponses serait considérablement facilitée si vous envoyiez votre avis par voie électronique à biomedizin@bag.admin.ch en utilisant le document téléchargeable sous
<http://www.bag.admin.ch/aktuell/vernehmlassungen/02127/02726/index.html?lang=fr>.

Nous vous remercions de votre collaboration.